



«LA SUISSE GAGNERA EN ATTRACTIVITÉ EN SUIVANT LE COURANT DOMINANT»

Du moment où toutes les places financières concurrentes s'adaptent aux mêmes conventions, Alfredo Gysi, président de l'Association des banques étrangères en Suisse, estime que les filiales étrangères implantées en Suisse ne perdent pas en compétitivité.

«La Suisse doit s'inspirer de modèles financiers reconnus»

Pour Alfredo Gysi, président de l'Association des banques étrangères en Suisse, les trusts à l'anglo-saxonne sont une bonne alternative.

L'Association des banques étrangères en Suisse (AFBS) a fait savoir, hier, par voie de communiqué qu'elle soutenait la décision du Conseil Fédéral de garantir l'entraide administrative en cas d'évasion fiscale. Cette proposition évite de mettre la place financière suisse au cœur d'une controverse, tout en maintenant la protection de la sphère privée, se félicite l'AFBS. Alfredo Gysi, son président, considère qu'il est désormais essentiel que le monde bancaire suisse travaille à la mise en place de modèles où le secret professionnel du banquier est bien distinct de l'évasion fiscale.

Quelle est votre réaction, suite à la décision du Conseil fédéral?
Alfredo Gysi: A ce stade, le Conseil Fédéral a pris une décision responsable et adéquate, étant donné que d'autres places financières concurrentes avaient déjà franchi ce pas. La Suisse avait tout à perdre à s'isoler.

Les filiales étrangères implantées en Suisse ne risquent-elles

pas de perdre leur avantage compétitif?

Non, à partir du moment où toutes les places financières concurrentes de la Suisse s'adaptent aux mêmes conventions. A mon avis, le pays gagne même en attractivité en suivant le courant dominant.

Et par rapport aux places financières traditionnelles?

Dans le domaine de la gestion de fortune notamment, les institutions financières établies en Suisse possèdent des atouts indéniables à faire valoir. Je ne me fais donc pas de souci pour ces établissements.

Le secret bancaire n'est-il pas en train mourir à petit feu?

Au contraire! Cette évolution était nécessaire pour conserver le secret bancaire en tant que secret professionnel du banquier. Elle n'entraîne absolument pas la fin de la protection de la sphère privée. Certes, une étape importante a été franchie, mais elle ne l'est pas davantage que les démarches qui avaient été faites auparavant.

D'ailleurs, les progrès que la Suisse a déjà réalisés dans le domaine de l'entraide administrative et juridique, comme l'accord qu'elle a conclu avec l'Union européenne (UE) en matière de fiscalité de l'épargne, lui ont permis de mieux le défendre.

Et maintenant, quelle direction doit emprunter le système bancaire suisse ?

Avant tout, la Suisse doit rester vigilante et absolument ne pas céder sur la question du secret bancaire dans les traités sur la double imposition. Il faudra éviter les requêtes non justifiées et généralisées. D'autant plus que les autres places financières travaillent dans ce sens, en fixant précisément les conditions pour l'entraide administrative et juridique.

Sur quels aspects précis une évolution est-elle nécessaire?

Durant les prochains mois, l'AFBS examinera les différentes voies qui contribuent à renforcer les conditions cadres pour la gestion de fortune, afin que la

Suisse reste compétitive. Il ne faut pas chercher à innover dans ce domaine. Le pays n'a aucun avantage à aller plus loin que ce qui existe déjà. La Suisse a simplement intérêt à importer et adapter des modèles reconnus par la communauté internationale. Le système des trusts à l'anglo-saxonne me paraît une alternative convaincante. Au vu des négociations prochaines, il faudra également préparer des concepts qui reposent sur le principe de la retenue à la source. De manière plus générale, le monde bancaire suisse doit s'atteler à développer des modèles où le secret professionnel et la protection de la sphère privée sont bien distincts de l'évasion fiscale, de manière à ce que le pays ne puisse pas être attaqué sur ce front, à l'avenir.

Est-ce que les filiales étrangères en Suisse doivent s'attendre à une fuite des capitaux?

Non, dans la mesure où les accords de double imposition constituent une protection appropriée des fonds de la clientèle, en excluant tout moyen

de pression unilatéral. En cela, la décision du Conseil Fédéral est adéquate, puisque elle offre à la Suisse une nouvelle option pour les négociations futures avec l'UE et ses membres.

Votre association compte près de 160 membres. Avez-vous déjà recueilli leurs réactions?

Oui, en général, les réactions s'avèrent plutôt positives, pour les raisons invoquées ci-dessus. Nos membres semblent observer les derniers événements de manière sereine.

Cette évolution ne va-t-elle pas dissuader certaines institutions à venir s'implanter en Suisse?

Je ne suis pas au courant d'éventuels renoncements. Il est cependant certain que les banques étrangères n'ont pas exprimé ouvertement leurs réticences, depuis le début des événements. A mon avis, l'évolution du réseau des filiales suisses est davantage influencée par les fusions et acquisitions qui prennent actuellement forme, au niveau des maisons mères. (Propos recueillis par Servan Peca).